

## **Attribution d'une étape du Circuit Jeunes Haute Loire**

### Article 1-1 : Définition

Le Circuit Jeunes Haute Loire (CJHL) est un circuit de tournois jeunes chapeauté par le Comité Départemental de la Haute Loire de Badminton (CDHLB ou comité 43). Les étapes de ce circuit sont des tournois organisés par les clubs de la Haute Loire et planifiés en début de saison selon les modalités et le calendrier ci-dessous.

### Article 1-2 Calendrier

Chaque saison, la responsabilité d'une étape du CJHL est attribuée à un club. Chaque club est sollicité par le comité en début de saison pour planifier le calendrier de la saison. Le comité en lien avec les clubs propose pour chaque étape du circuit les catégories des joueurs concernés et les tableaux.

### Article 1-3 Attributions

Les dates des compétitions seront attribuées par le comité aux clubs et feront l'objet d'une parution dans un calendrier récapitulatif pour la saison en cours.

## **Organisation des étapes du Circuit Départemental Jeunes**

### Article 2-1 Organisateur

Le club organisateur est responsable de l'organisation en respect avec le cahier des charges : mise à disposition d'un gymnase, restauration rapide, tenue de la table de marque, envoi des résultats.

Tous les matchs se jouent en volants plumes homologués par la FFbAD. Les volants sont à la charge des joueurs.

La compétition doit commencer au plus tôt à 8h30.

### Article 2-2 Autorisation et déclaration

Pour les étapes du CJHL, le comité, en lien avec les organisateurs, fait la demande d'autorisation sur Poona.

Les clubs organisant un tournoi étape du CDJ devront avoir une capacité d'accueil de 5 terrains minimum. Si l'organisateur ne peut pas proposer 5 terrains, une demande de dérogation devra être faite auprès du comité.

Le tournoi pourra s'organiser sur deux salles mais dont la distance entre les deux doit rester raisonnable.

### Article 2-3 Tarif réglementé

Le prix de l'inscription pour les étapes du CDJ peut être revu chaque année au conseil d'administration du comité. Il est de 5 euros pour un tableau.

### Article 2-4 Réglementation

La compétition répondra au cahier des charges du règlement général des compétitions présent sur le Guide du Badminton.

## **REGLEMENT - CIRCUIT JEUNE HAUTE LOIRE**

Elle devra se dérouler notamment en la présence d'un ou plusieurs juges arbitres de niveau ligue accrédité minimum ou à défaut la compétition devra être déclarée en Promobad.

### Article 3-1 Rôle du comité

Le club hôte peut demander une aide technique au comité par l'intermédiaire de ses membres.

### Article 3-2 Officiels

Lorsque le tournoi est placé sous le contrôle d'un ou plusieurs juges-arbitres, les indemnités, les frais de déplacement des juges-arbitres sont à la charge du comité. Le reste du coût (hébergement, restauration) est à la charge du club organisateur.

### Article 3-3 Joueurs ciblés

Chaque tournoi, étape du CJHL est ouvert aux joueuses et joueurs des clubs de la Haute-Loire ainsi qu'à celles et ceux des clubs des départements voisins.

### **Modalités pratiques des étapes du Circuit Départemental Jeunes**

#### Article 4-1 Joueurs autorisés

Le Circuit Départemental Jeunes est ouvert aux licenciés de la FFBaD des catégories poussin, benjamin, minime, cadet et junior.

La compétition se déroule en poule unique de 4, 5 ou 6 ou sous forme de plusieurs poules suivies d'une phase avec élimination directe.

Dans la mesure du possible, la formule à retenir par l'organisateur sera un tableau avec 2 poules de 4 joueurs suivi d'une phase finale.

Ces poules sont constituées au sein de chaque catégorie d'âge par classement/niveau de jeu

Un joueur peut se surclasser en catégorie d'âge supérieure.

#### Article 4-2 Mode d'arbitrage et temps de repos

Les CDJ se déroulent en auto-arbitrage quelle que soit la catégorie. Cependant, tous les joueurs participant aux étapes du CDJ sont tenus de scorer si la table de marque le leur demande. L'organisateur veillera à ce que les poussins soient le plus souvent accompagnés soit par un adulte désigné par la table de marque soit par un autre joueur, en aucun cas par les parents.

Les joueurs disposent d'un temps de repos réglementaire de 20 minutes entre 2 matchs. Le juge-arbitre peut décider de l'augmenter s'il le juge nécessaire ou de le raccourcir avec l'accord du ou des joueur(s) concerné(s) si besoin.

Le temps de préparation sur le terrain est fixé à 3 minutes. Le juge-arbitre peut décider de le réduire ou de l'augmenter si le bon déroulement de la compétition le nécessite. Il est raisonnable de rappeler que ce temps ne doit pas constituer l'échauffement des joueurs mais simplement une prise de repères sur le terrain, l'échauffement réel se fait avant l'arrivée sur le terrain.

#### Article 4-3 Comptage des points

Le comptage de points retenus sera le mode le plus classique avec 2 sets gagnants de 21 points.

#### Article 4-3 Spécificité des poussins

Pour les catégories poussins :

- La longueur du terrain sera diminuée de 72 cm correspondant au couloir du fond de service de double. Les poteaux seront abaissés à une hauteur de 1,40m et le filet, en son centre, sera abaissé à une hauteur d'1,374m.
- Le tableau poussin (phase de poule et phases finales) s'effectuera sur une durée correspondante à une amplitude de 5 heures, dans la mesure du possible.

#### Article 4-3 Devoirs de l'organisateur

L'organisateur est responsable de l'organisation sportive en respect avec le cahier des charges :

- Réserver des installations sportives
- Installer et ranger la salle
- Assurer une restauration rapide
- Tenir la table de marque
- Mettre en place le scoring pour les poussins (avec des joueurs d'autres catégories ou des adultes volontaires)

- Remettre les récompenses (coupes et médailles) transmises par le comité

L'organisateur doit veiller avec le ou les juge-arbitre(s) à ce que le plateau de jeu soit exclusivement réservé aux joueurs appelés pour leur match, juge-arbitre(s), scoreurs, membres de l'organisation et entraîneurs pour le coaching.

Le coaching sera autorisé à raison de deux personnes par joueur au maximum.

#### Article 4-4 Organisation des tableaux

Le tirage au sort devra être effectué au moins 8 jours avant la date du tournoi.

- Composition ou non de plusieurs poules uniques (TOP A, TOP B, TOP C, etc.), en fonction du nombre de participants

- Les inscriptions sont limitées pour garantir des poules uniques et des horaires raisonnables. En fonction de la taille des tableaux (poules de 3, 4, 5, etc...) l'organisateur devra limiter le nombre de participants : l'ordre de grandeur recommandé est de 10 à 13 joueurs maximum par terrain disponible.

- Les poules sont constituées en tenant compte :

\* du classement CPPH à la date du tirage au sort (pour le découpage en « tops »)

\* Les poussins/cadets-juniors se joueront de préférence le matin (début 8h30 au plus tôt, fin à 15h au plus tard). Les catégories benjamins/minimes de préférence l'après-midi (début 12h30 au plus tôt, fin à 18h30 au plus tard).

- Idéalement, chaque tableau se joue sur une amplitude horaire de 4 heures maximum.

- Les tableaux devront avoir été validés par les juges-arbitres 6 jours avant la compétition.

- Le comité envoie les convocations aux clubs 4 jours minimum avant la compétition par mail (le club doit confirmer la réception du message) Les convocations pourront être modifiées jusqu'au maximum 2 jours avant la compétition. Passé ce délai aucune modification ne sera possible.

#### Article 4-5 Réclamations et remboursements

Les droits d'engagement d'un joueur forfait ne seront remboursés que sur présentation d'un certificat médical.

Les réclamations éventuelles doivent être signalées au Juge-Arbitre qui les notera sur son rapport ou envoyées par écrit ou par mail au responsable de la commission départementale jeunes dans les 3 jours suivant la compétition.